

Table des matières

1	Pécresse: le gouvernement doit faire respecter "sans délai un vrai service minimum"	1
2	Stationnement à Paris : les 5 000 PV bidon seront remboursés	2
3	La France retrouve petit à petit son attractivité auprès des investisseurs étrangers	3
4	Fraude fiscale : comment Darmanin veut faire évoluer le verrou de Bercy	6
5	Bercy veut remettre l'épargne retraite à l'honneur	7
6	Revenu de base : 13 départements prêts à l'expérimenter.....	8
7	Grève SNCF : la bataille de l'opinion est lancée.....	9
8	Dette de la SNCF : la pression monte sur le gouvernement.....	11
9	Les transports alternatifs, grands gagnants de la grève à la SNCF	12
10	La taxe poids lourds bientôt discutée au Parlement.....	14
11	Hubert Mongon et Jean Bassères : « Les embauches sont devenues notre premier défi »	15
12	Année exceptionnelle pour la chimie française	18
13	Logement : les principales mesures de la loi Élan	20
14	La réforme des institutions divise tous les partis	21
15	Loi sur l'asile : Collomb évoque des régions « submergées par des flux de demandeurs »	22
16	Rajoy cherche des alliés pour voter un budget de sortie de crise	24
17	La Russie, la Turquie et l'Iran négocient la suite des opérations en Syrie.....	25

TV 5 MONDE – 04/04/2018

1 **Pécresse: le gouvernement doit faire respecter "sans délai un vrai service minimum"**



Valérie Pécresse, présidente (Les Républicains) de la région Ile-de-France, a demandé mardi au gouvernement de "faire respecter sans délai un vrai service minimum" dans les transports en commun, jugeant "inadmissible" sa non-application sur des lignes franciliennes.

"La grève de la SNCF en Île-de-France a d'ores et déjà des conséquences dramatiques sur la vie des Franciliens, les empêchant de se déplacer, de se rendre à leur travail et d'en revenir, pénalisant ainsi lourdement l'économie de la Région", écrit Ile-de-France Mobilités (ex-Stif) dans un communiqué.

Mme Péresse, présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités, "juge inadmissible que le service minimum ne soit pas respecté sur plusieurs lignes aujourd'hui, comme les lignes P, R et U qui sont fermées". "Ceci entraîne purement et simplement la fermeture de plusieurs gares, isolant des millions de Franciliens, notamment en Seine-et-Marne, en Essonne et dans les Yvelines", ajoute-t-on.

"La présidente demande au gouvernement de tout mettre en œuvre pour faire respecter sans délai un vrai service minimum pour ne plus laisser aucun territoire francilien sans train", conclut le texte.

Au plan national, le trafic sera encore très perturbé mercredi au deuxième jour de la grève, avec un TGV sur sept et un train régional sur cinq en moyenne, selon la direction de la SNCF.

La loi ne prévoit pas de service minimum mais la SNCF est engagée par contrat avec Ile-de-France Mobilités à assurer au moins un train sur trois dans la région capitale.

La loi "sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs" de 2007 oblige seulement les grévistes à se déclarer 48 heures avant pour permettre aux entreprises d'optimiser l'emploi des non-grévistes.

LE PARISIEN – 04/04/2018

2 Stationnement à Paris : les 5 000 PV bidon seront remboursés



La municipalité a porté plainte contre X pour « faux, usage de faux et escroquerie » et le parquet a ouvert une enquête.

A la mi-avril une plate-forme permettra aux Parisiens de pouvoir vérifier s'ils font partie des automobilistes indûment sanctionnés.

L'ambiance était tendue ce mardi en fin d'après-midi à l'Hôtel de Ville. Alors que depuis le début de l'année, la réforme du stationnement payant s'est traduite par un [grand nombre de ratés](#) (agents verbalisateurs positifs au cannabis, contrôles bidon, amendes illégales...), Christophe Najdovski, adjoint (EELV) chargé des transports, a organisé une rencontre entre les élus parisiens et les deux entreprises chargées de la verbalisation : Moovia et Streeteo.

La veille, l'élue avait confirmé que la ville allait [porter plainte pour faux, usage de faux et escroquerie](#). Mais la plainte ne vise pas l'entreprise Streeteo. « C'est une plainte contre X donc en gros contre les employés. D'ailleurs le représentant de la "maison mère" Indigo s'est déchargé sur eux », rapporte un participant à la réunion.

« Il y a manifestement eu du ménage fait chez Streeteo y compris dans l'encadrement », observe un autre élu.

500 000 € de pénalités pour Streeteo

Le Parquet a ouvert une enquête. « Il faudra attendre l'issue de cette instruction pour tirer des conclusions », juge, prudent, Jérôme Gleizes, élu EELV. D'ores et déjà, la mairie a décidé de faire payer à Streeteo 500 000 € de pénalités pour ses dérapages.

Les élus du centre et de la droite, eux, seraient bien allés un peu plus vite. Au regard des différents dysfonctionnements, les groupes LRI, PPCI et UDI MoDem réclament la résiliation du contrat avec Streeteo alors que les communistes et le Parti de gauche plaident pour une « municipalisation » du service.

Mais manifestement, la résiliation n'est pas à l'ordre du jour pour la ville de Paris. « C'est la poule aux œufs d'or Streeteo. Comme la mairie n'a pas de plan B pour les remplacer et qu'elle a besoin de ces recettes de stationnement, elle ne résilie pas le contrat », soupire Jean-Baptiste de Froment, vice président du groupe LRI.

Cette réunion aura aussi été l'occasion pour les élus d'en apprendre plus sur les clauses des contrats liant la ville à ses deux prestataires.

« La fraude diminue, la rotation des véhicules augmente »

« On a découvert que la rémunération de Streeteo et Moovia était indexée sur le chiffre des recettes du stationnement, tout comme la rémunération des agents est indexée sur le nombre de contrôles effectués. Ce système est pervers » regrette Eric Azière, patron des élus centristes au Conseil de Paris. « Les agents ont bien des primes liées aux objectifs » insiste Florence Berthout la patronne du groupe LRI.

A la sortie de la réunion, l'adjoint chargé des transports Christophe Najdovski a jugé que cette réunion « était nécessaire » et a évoqué un « exercice de transparence ».

L'élue a souligné que le nombre de forfaits post-stationnement distribués par des agents non assermentés représente moins de 1 % des FPS distribués. Ces 5 000 amendes seront remboursées. A la mi-avril, une plate-forme permettra à chacun de pouvoir vérifier s'il fait partie des automobilistes concernés.

« La réforme porte ses fruits. La fraude diminue, la rotation des véhicules augmente : les usagers du service public de stationnement ont le droit de trouver des places à Paris, sans tourner des heures et cette réforme est faite pour eux », se félicite l'adjoint.

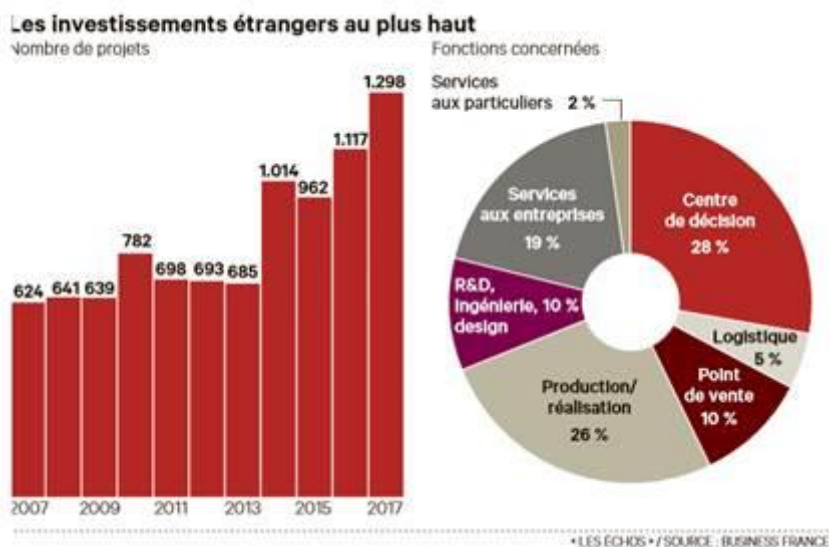
Marie-Anne Gairaud et Christine Henry

∴ ÉCONOMIE

LES ECHOS – 04/04/2018

3 La France retrouve petit à petit son attractivité auprès des investisseurs

étrangers



+ VIDEO. Selon Business France, le nombre de projets d'investissement initiés par des étrangers a atteint 1.298 en 2017, un chiffre en hausse de 16 % sur un an. Les Américains sont redevenus les premiers investisseurs étrangers dans l'Hexagone.

C'est un chiffre particulièrement attendu et qui sera, à n'en pas douter, mis en avant par le gouvernement. Le nombre de décisions d'investissements étrangers en France a augmenté de 16 % en 2017, selon les chiffres rendus publics ce mardi matin par Business France, l'organisme public chargé de l'internationalisation de l'économie tricolore.

L'attractivité de l'Hexagone s'est nettement améliorée l'an passé. Les investisseurs non-hexagonaux ont mis de l'argent dans 1.298 projets. Ce chiffre est le plus élevé de ces dix dernières années. Le nombre d'emplois créés grâce à ces fonds étrangers a, lui, progressé de 6 % par rapport à 2016, à 26.400. Ces investissements ont aussi permis de sauvegarder environ 7.000 emplois.

Retour de la croissance et Brexit

Comment expliquer ce bon résultat ? Evidemment, le retour de [la croissance économique au niveau mondial](#), mais aussi [en France - où elle a atteint 2 % en 2017](#) -, y est pour beaucoup. Il est aussi probable que l'Hexagone profite du Brexit, même si l'impact est difficile à estimer. Pour certains investisseurs étrangers, craignant une instabilité en Grande-Bretagne, la France peut apparaître comme un pays rassurant depuis l'élection à la présidence d'Emmanuel Macron.

Christophe Lecourtier, le directeur général de Business France, déclare que « *la France est passée devant la Grande-Bretagne en termes de perception, selon le baromètre Business France-Kantar Public, mais reste derrière l'Allemagne dans les pays européens qui attirent le plus d'investissements étrangers. Le Royaume-Uni a enregistré une baisse de 7 points de son image par rapport à 2016 contre une hausse de 10 points pour la France. Mais c'est au cours de 2018, au fur et à mesure que les relations futures entre l'Union européenne et le Royaume-Uni seront clarifiées, que les décisions d'investissements seront prises* », ajoute-il.

Un « effet Macron » en 2017

Au-delà, le patron de Business France se réjouit de cette performance. « *Nous avons une interrogation : l'amélioration de la perception de la France chez les investisseurs internationaux allait-elle se traduire dans les chiffres ?*, explique-t-il. *C'est bien le cas. Nous sommes confortés dans l'idée que la dynamique n'est pas seulement dans les esprits.* »

Ainsi, dans un sondage réalisé par l'institut Kantar en janvier dernier auprès de 600 investisseurs, 84 % des dirigeants étrangers interrogés estimaient que la France était une destination attractive pour les investissements, une progression de 10 points en un an. Plus de la moitié d'entre eux jugeant que l'attractivité de l'Hexagone s'est améliorée ces deux dernières années.

Pour Christophe Lecourtier, « *il y a bien eu un effet Macron car sur le premier semestre de 2017, les investisseurs étrangers ont été attentistes. Ils ont attendu le résultat de l'élection, comme ils le font habituellement dans les démocraties. Mais dans la seconde partie de l'année, les investissements ont nettement accéléré* ».

Les Etats-Unis, premiers investisseurs étrangers

Faut-il y voir une signification géopolitique ? De façon ironique, alors que Donald Trump a déclenché une guerre commerciale en décidant de [taxer les importations d'acier et d'aluminium](#) et une guerre fiscale en réduisant drastiquement l'impôt sur les sociétés et notamment pour les entreprises américaines qui rapatrieraient leur trésorerie aux Etats-Unis, les Américains sont désormais en tête des investisseurs étrangers en France, [juste devant les Allemands](#). Les investissements américains représentent 18 % du nombre total de projets et 21 % des emplois créés ou sauvegardés.

Ils semblent avoir une prédilection pour la France en matière de R & D. Un quart des investissements étrangers réalisés l'an passé dans des centres de recherche ont été initiés par des Américains. « *Ce que la France a développé dans la technologie, autour de la French Tech, n'est pas passé inaperçu auprès des décideurs américains* », souligne Christophe Lecourtier.

L'an passé, la France a été le deuxième pays d'accueil européen des investissements en provenance des Etats-Unis, après le Royaume-Uni. L'Hexagone a accueilli 16 % des projets américains à destination de l'Europe, le Royaume-Uni, 25 % et l'Allemagne, 13 %.

VIDEO. Pour la 1ère fois depuis 10 ans, le nombre d'usines progresse en France //

<https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0301499269962-la-france-retrouve-petit-a-petit-son-attractivite-aupres-des-investisseurs-etrangers-2166012.php>

Investissements étrangers : les Américains sont de retour en France //

<https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0301515169843-investissements-etrangers-les-americains-sont-de-retour-en-france-2166094.php>

Guillaume de Calignon

LES ECHOS – 04/04/2018

4 Fraude fiscale : comment Darmanin veut faire évoluer le verrou de Bercy



Le ministre de l'Action et des Comptes publics se dit prêt à « donner les clefs » du verrou de Bercy aux parlementaires. Ceux-ci définiraient dans la loi les critères qui déclenchent une plainte pour fraude fiscale.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, a précisé ce mardi comment il entendait faire évoluer le « verrou de Bercy », [un mécanisme controversé qui donne à l'administration un monopole](#) en matière de poursuite pour [fraude fiscale](#). Très attendu sur ce sujet sensible, l'élu de Tourcoing a déclaré, lors d'une audition à la commission des Finances de l'Assemblée, qu'il souhaitait « *donner les clefs* » de ce verrou aux parlementaires.

En clair, le Parlement voterait dans la loi les critères de déclenchement d'une plainte pour fraude fiscale, alors qu'à l'heure actuelle ils sont définis par deux circulaires. « *Cela me paraît une ouverture très importante* », a défendu le ministre, alors que Bercy est régulièrement accusé de faire obstruction à l'action de la justice en s'accrochant au maintien du « verrou de Bercy ». Trois critères sont actuellement pris en compte : le montant des droits fraudés (s'ils sont supérieurs à 100.000 euros), les agissements du contribuable (activités occultes, comptes cachés...) et les circonstances du dossier.

Dénoncer ce verrou

Cette proposition sonne comme une façon de renvoyer la balle dans le camp des parlementaires qui n'ont cessé de dénoncer ce verrou depuis des années. A plusieurs reprises, le Sénat a tenté de l'abroger. A l'Assemblée nationale, les débats se sont enflammés l'été dernier lors de la loi pour la confiance dans la vie politique. Le gouvernement a concédé la création d'une mission parlementaire dont les conclusions sont attendues le 15 mai.

Gérald Darmanin a profité de son audition ce mardi pour rappeler aux députés que la loi sur la fraude de 2013 leur avait donné la possibilité d'auditionner la commission des infractions fiscales pour éclairer sur son action et qu'ils n'avaient jamais profité de cette possibilité.

Au-delà de cette évolution du verrou, le ministre souhaite utiliser [la nouvelle police fiscale](#) pour « *caractériser autrement la fraude* ». Cette proposition d'ouverture a immédiatement soulevé un débat sur la séparation des pouvoirs. « *Le Parlement ne peut pas se transformer en contrôleur* », a objecté le député de la France insoumise, Eric Coquerel. Gérald Darmanin lui a répondu que « *c'est justement au Parlement d'édicter la loi, de fixer les critères* » qui doivent définir ce qu'est un délit ou un manquement grave. « *Ce n'est pas à l'administration de le faire* », a-t-il ajouté.

« **Verrou inversé** »

Alors que certains parlementaires appellent à une suppression pure et simple du verrou de Bercy, Gérald Darmanin a rappelé les difficultés d'articulation entre le pénal et le fiscal. [Sans citer clairement le dossier Google](#), le ministre a laissé entendre que l'Etat ne pouvait pas pour l'instant négocier une transaction avec le groupe, qui s'est vu notifier un redressement de plus de 1 milliard d'euros : « *Il faut résoudre le problème du « verrou inversé » qui rend impossible, pour un contribuable, une fois que son dossier a été judiciairisé, de régulariser sa situation.* »

Ingrid Feuerstein

LE FIGARO – 04/04/2018

5 Bercy veut remettre l'épargne retraite à l'honneur



Ce sera l'un des objectifs de la loi Pacte qui devrait être présentée en Conseil des ministres le 16 mai.

Alors qu'Emmanuel Macron prépare sa [réforme des retraites](#), Bercy avance un premier pas en tentant de mieux flécher l'épargne des Français vers le long terme. Pour répondre au défi du vieillissement et de la dégradation des comptes du régime vieillesse, l'exécutif mise en effet aussi sur les régimes supplémentaires. Plusieurs dispositifs de la future loi Pacte ont pour objectif de rendre l'épargne-retraite plus attractive.

Compagnies d'assurance et banques commercialisent différents supports: le Perp pour les salariés sans épargne salariale, le Perco, le Pere ou l'article 83, pour les salariés dont l'entreprise a mis en place une épargne salariale, le Madelin pour les indépendants... Ces placements ont attiré 200 milliards d'euros, soit l'équivalent de 12 % des encours d'assurance-vie. La future loi tentera de rééquilibrer, un tant soit peu, les flux vers les produits dédiés à l'épargne retraite.

Ces placements de très long terme - les fonds sont bloqués jusqu'à la retraite (sauf décès du conjoint, invalidité, surendettement...) - permettent à l'épargnant de s'exposer davantage aux actions et aux obligations de sociétés, et donc a priori d'améliorer son rendement. Ils ont aussi le mérite de mieux flécher l'épargne vers le financement des entreprises.

Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, a détaillé mercredi dernier les grands principes de cette réforme: amélioration de la portabilité des produits afin que chacun puisse conserver au long de sa vie professionnelle ses acquis, facilitation des sorties en capital pour que les épargnants disposent librement de leurs fonds une fois à la retraite, et harmonisation des dispositifs.

Achat de sa résidence

Selon le journal *l'Agefi*, la future loi Pacte permettrait désormais aux salariés qui abondent librement leur Perco de défiscaliser leurs versements. Ce qui revient à un alignement avec le régime fiscal du Perp et des autres produits traditionnels d'épargne-retraite. Pour chaque placement, les retraités pourraient récupérer leurs versements et intérêts en capital. Actuellement, très souvent, seule une sortie en rente est possible. Dans ce cas, les sommes seraient fiscalisées. Techniquement, pour assurer la portabilité des produits, l'épargne sera répartie en différentes poches (versements obligatoires, versements libres,

épargne salariale) similaires d'un support à l'autre. Jusqu'ici, seul le Perco permettait au salarié de débloquer les fonds pour financer l'achat de sa résidence principale. Selon nos informations, cette option serait étendue à tous les placements d'épargne-retraite.

«Les modalités définitives ne sont pas encore arrêtées, les discussions avec les assureurs sont en cours», précise-t-on à Bercy. Les assureurs s'émeuvent de ces dispositions qui avantageraient les supports proposés par les banques. La potion aurait pu être plus amère. «Je plaide pour que les avantages fiscaux, aujourd'hui concentrés sur l'[assurance-vie](#), soient réservés à l'épargne de long terme, donc à l'épargne retraite», avance ainsi Jean-Noël Barrot, député MoDem, qui avait planché sur ces sujets en amont. Mais Bruno Le Maire a rapidement écarté ce «grand soir de l'assurance-vie», au coût politique trop élevé.

«Dès lors que des poches d'épargne auront été créées à l'intérieur d'une même enveloppe dédiée à la retraite, je proposerai qu'on y ajoute une poche supplémentaire pour que les épargnants qui le souhaitent puissent y loger une partie des fonds euros aujourd'hui placés dans une assurance-vie», prévient toutefois Jean-Noël Barrot. Les députés s'empareront du texte en septembre. [Le projet de loi Pacte](#) n'a toujours pas été transmis au Conseil d'État. Sa présentation en Conseil des ministres a été reportée au 16 mai.

[Anne de Guigné](#)

LE PARISIEN – 04/04/2018

6 Revenu de base : 13 départements prêts à l'expérimenter



L'idée actuelle des départements serait de verser entre 545 euros et 845 euros par mois à chaque individu.

Cette mesure phare du candidat à la primaire socialiste Benoît Hamon intéresse plusieurs départements de gauche. Ils vont consulter leurs habitants avant un éventuel test grandeur nature en 2019.

La Gironde avait initié le mouvement en 2016. Aujourd'hui, ce sont treize départements socialistes*, parmi lesquels la [Seine-Saint-Denis](#), l'Aude ou la Nièvre, qui veulent expérimenter sur leur territoire le revenu de base, versement mensuel unique versé sans condition de ressources à toute la population.

Première étape : le lancement d'[une grande enquête citoyenne en ligne](#) en partenariat avec le groupe de réflexion Jean-Jaurès auprès de 8 millions d'habitants jusqu'en juin. Un même échantillon de population qui pourrait ensuite servir de cobaye pour toucher d'ici 2019, pour la première fois en France, ce filet de sécurité. Explications.

Le revenu de base, qu'est-ce que c'est ?

L'idée actuelle des départements serait de verser entre 545 euros et 845 euros par mois « à chaque individu, jeune ou moins jeune, du SDF au PDG », résume André Viola, président (PS) du conseil

départemental de l'Aude. Aux internautes consultés de déterminer l'âge minimum - 18,21 ou 25 ans - des bénéficiaires. Cette somme mensuelle unique serait versée sans conditions de ressources ni d'emploi, et de façon dégressive selon les revenus de chacun. L'idée : remplacer ou être fusionné avec les [minima sociaux comme le RSA](#), jugé peu efficace par ces élus. Car plus de 30 % de ceux qui ont droit au RSA n'en feraient pas la demande. « Les agriculteurs, par exemple, refusent de le demander pour des raisons culturelles », déplore Jean-Luc Gleyze, le président (PS) du conseil départemental de Gironde.

A quoi ça sert ?

« L'idée est d'apporter un complément de revenu aux personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté (NDLR percevant moins de 846 euros par mois). Aider ceux qui restent au bord du chemin n'est pas incompatible avec la valeur travail », défend Jean-Luc Gleyze, le chef de file des élus PS à l'origine de l'initiative. Les élus intéressés citent les artisans, les agriculteurs mais aussi les personnes en reconversion professionnelles ou les jeunes précaires. Nombreuses seraient les personnes intéressées, tous profils confondus. Sur les modalités de versement des aides, de nombreuses questions restent en suspens mais la Caisse nationale d'allocation familiale (Cnaf) pourrait notamment gérer les fonds.

Une expérience en France, quand et comment ?

C'est là que le bât blesse. Le revenu de base est aujourd'hui testé dans de nombreux pays comme [la Finlande, depuis le 1er janvier 2017](#). Mais en France, la loi ne permet toujours pas aux collectivités locales de lancer une telle expérience. Dans le cadre de la [réforme constitutionnelle](#) voulue par Emmanuel Macron, un volet concerne l'assouplissement du « droit à l'expérimentation » pour les collectivités locales. L'objectif de ces élus : proposer une loi d'ici l'été pour commencer l'expérience au premier semestre 2019. Avant cette date, l'ensemble des résultats de l'enquête en ligne seront analysés début juin à Bordeaux.

**La Gironde, l'Ardèche, l'Ariège, l'Aude, la Dordogne, le Gers, la Haute-Garonne, l'Ille-et-Vilaine, les Landes, le Lot-et-Garonne, la Meurthe-et-Moselle, la Nièvre, la Seine-Saint-Denis.*

Bérandère Lepetit

::: ENTREPRISES

LE PARISIEN – 04/04/2018

7 Grève SNCF : la bataille de l'opinion est lancée



Peu de trains arrivent en gare de Lyon, le premier jour de la grève des cheminots.

Certains, notamment ceux assurant le trafic en Île-de-France sont surchargés.

Le premier jour de grève contre la réforme de la SNCF s'est traduit, ce mardi, par une mobilisation massive des cheminots qui devrait se poursuivre ce mercredi. Les syndicats et le gouvernement, chacun dans leur camp, espèrent faire basculer les usagers de leur côté.

La guerre des nerfs a commencé. Sans surprise, les cheminots sont nombreux à vouloir en découdre contre la réforme de la SNCF. Avec un TGV sur huit et un train régional sur cinq, les grévistes ont sifflé ce mardi le top départ d'un bras de fer au long cours, programmé [jusqu'à la fin juin](#) à raison d'un rythme de deux jours de grève par semaine. Un haut niveau de mobilisation -34 % de grévistes, dont 77 % de conducteurs [selon les chiffres de la direction, contestés par les syndicats](#)- et [un trafic qui s'annonce encore très perturbé](#) mercredi (1 TGV sur 7 et 1 TER sur 5).

Sans surprise aussi, les usagers font les frais de cette démonstration de force qui s'annonce comme la plus dure depuis 2010, avec, fait rare, [une forte mobilisation des cadres de la SNCF](#). Ce mardi, certaines gares, à Paris notamment, ont été prises d'assaut avec des cohues dignes du mouvement de 1995, d'autres offrant l'image désolée de quais désespérément vides. « On sait que la bataille de l'opinion va être longue à gagner. Aujourd'hui elle reste contre nous, mais il n'y a pas de véritable hostilité vis-à-vis des cheminots », se rassure ce responsable syndical prenant à témoin les récents sondages faisant état d'une légère progression du soutien des Français à l'égard du mouvement.

Les grévistes l'ont bien compris qui, sur le terrain, multiplient tractages et explications de texte sur les tenants et les aboutissants de la réforme. Une tactique bien pensée. Et pour cause, elle a été peaufinée par des vieux routiers de la fédération des cheminots, Didier Le Reste, bien sûr, mais surtout, un certain Bernard Thibault, sorti grand vainqueur de son affrontement avec Alain Juppé en 1995. « Cela faisait très longtemps que je n'avais pas vu une stratégie syndicale aussi élaborée », décrypte un fin connaisseur des mouvements sociaux. Histoire de se mettre les usagers dans la poche, certains dans les QG planchent même sur des solutions pour faciliter leurs déplacements. De quoi rendre le mouvement populaire.

Durcissement de ton

Des usagers très courtisés puisqu'ils sont aussi au cœur des attentions du gouvernement. « Si les grévistes doivent être respectés, les millions de Français qui veulent aller à leur travail doivent également être respectés », a martelé ce mardi le Premier ministre, Édouard Philippe, à l'Assemblée nationale. À Matignon, on a beau jurer ne pas avoir changé de discours, il n'empêche, certains dans les rangs de la majorité y voient un durcissement de ton : « Il y a de la part du gouvernement une affirmation plus claire de la place des usagers, se réjouit ce député LREM. On montre qu'on est autant en colère que les gens qui doivent attendre leur train. »

Une petite musique que les ministres devront faire entendre dans les prochains jours, en vantant les mérites de la réforme pour les... voyageurs. « On ne fait pas cette réforme pour les cheminots, mais pour les usagers », cogne un conseiller ministériel. Édouard Philippe va continuer à mouiller la chemise avec une matinale radio jeudi, pour faire -encore- de la pédagogie.

Quant à Elisabeth Borne, la ministre des Transports, elle reçoit les syndicats, [mais continue à défendre bec et ongles](#) la réforme. Droite dans ses bottes. « Elle a le bon profil Juppé pour faire basculer l'opinion comme en 1995 », espère un syndicaliste. La bataille de la communication est lancée et elle sera le nerf de la guerre.

Catherine Gasté et Valérie Hacot

LES ECHOS – 04/04/2018

8 Dette de la SNCF : la pression monte sur le gouvernement



A chacun ses annonces : si Elisabeth Borne devrait s'exprimer sur la futur gouvernance du groupe SNCF, c'est le Premier ministre Edouard Philippe qui traitera de la dette du système ferroviaire.

+ VIDEO. Le devenir des 50 milliards d'euros de dette de SNCF Réseau, le gestionnaire des infrastructures ferroviaires, est peu à peu devenu l'angle mort de la réforme de l'exécutif.

Face à la forte mobilisation des cheminots, le gouvernement devrait apporter rapidement des précisions sur deux volets de sa réforme sur lequel il est resté jusqu'à présent assez vague : la future gouvernance du groupe public, et surtout la reprise par l'Etat de la dette du système ferroviaire.

Sur le premier point, le projet de l'exécutif semble à peu près calé, et selon nos informations, la ministre des Transports, Elisabeth Borne devrait faire des annonces en fin de semaine, après avoir reçu les syndicats. La future organisation du groupe ferroviaire public devrait fortement s'inspirer de celle de la Deutsche Bahn, désignée depuis des semaines comme un modèle à suivre.

Par ailleurs « *le rattachement de Gares et Connexions à SNCF Réseau fait consensus* », assure une source au fait du dossier. L'entité chargée des gares est aujourd'hui logée au sein de SNCF Mobilités, une situation qui n'est pas durable dans la perspective de la mise en concurrence de la compagnie. Par ailleurs, la représentation des usagers au sein des instances de gouvernances de la SNCF devrait être renforcée.

Au moins 2 milliards de dette de plus chaque année

Reste le devenir de la dette ferroviaire. Ce sujet est à la fois le point fort et le talon d'achille des plans du gouvernement. Son point fort, car c'est lui qui légitime la réforme en cours : l'endettement de SNCF Réseau, le gestionnaire des infrastructures ferroviaires, témoigne des déséquilibres du système : il s'accroît chaque année d'au moins 2 milliards, et devrait atteindre 50 milliards d'ici quelques mois. La charge des intérêts est restée à peu près sous contrôle grâce à la baisse des taux, mais atteint tout de même 1,5 milliard par an.

Ce déficit persistant est le signe le plus évident que le ferroviaire français vit au dessus de ses moyens. Avoir reconnu la gravité de la situation est à mettre au crédit du gouvernement actuel, là où ses prédécesseurs se sont employés à ignorer le problème (sous François Hollande) quand ils ne l'ont pas carrément aggravé en creusant la dette avec de nouvelles lignes à grande vitesse (avec Nicolas Sarkozy).

L'angle mort de la réforme

Mais l'exécutif a peu à peu perdu en clarté sur ce sujet. Aux premières semaines du quinquennat, Elisabeth Borne avait évoqué un « *donnant-donnant* », précisant : « *Nous devons avoir la garantie que chacun fait le maximum pour être efficace.* »

Mais le sujet est ensuite devenu progressivement l'angle mort de la réforme. Car entre Bercy, l'Elysée, Matignon et les Transports, tout le monde n'est pas sur la même ligne. Cela peut se comprendre : si l'Etat reprend cette dette, cela représente 2 points de PIB dette publique en plus, mais aussi peut-être (les experts divergent sur ce sujet) un déficit public qui remonterait en flèche alors qu'il vient enfin de

repasser sous la barre des 3 %. Une perspective inacceptable pour le ministère des Finances, mais aussi pour certains conseillers à l'Élysée et à Matignon.

Le 15 février, le rapport Spinetta préconise bien une reprise de la dette. Mais 10 jours plus tard, faute d'accord sur le sujet, Edouard Philippe botte en touche : l'Etat prendra sa part de responsabilité, confirme-t-il, mais sans donner de date précise (« *d'ici la fin du quinquennat* »), et sous condition (« *dès lors que la SNCF y aura contribué* »). De quoi installer l'impression chez les cheminots d'un marché de dupes. Les syndicats (en particulier les réformistes), ne se privent pas de le souligner.

Bataille sur les arbitrages

Le gouvernement l'a compris, il doit préciser ses intentions sur ce sujet pour reprendre la main. Selon nos informations, l'entourage du Premier ministre planche sur une prise de parole d'Edouard Philippe dans les jours à venir. Les arbitrages ne seraient toutefois toujours pas calés. Un scénario revient avec insistance : SNCF Réseau serait délesté d'une partie substantielle de sa dette, mais celle-ci resterait tout de même dans le groupe public; elle serait logée dans une structure de défaillance qui serait créée à cette occasion.

Solution de compromis, ce montage permettrait de réduire suffisamment la dette de SNCF Réseau pour permettre le changement de statut d'Etablissement public en société à capitaux public, tout en évitant une reprise à court terme de la dette par l'Etat. « *Ce n'est pas encore calé* », assurent plusieurs sources proches du gouvernement. Le montant de la dette qui serait transféré (35 milliards au maximum), serait, entre autres, encore en débat.

VIDEO. Grèves des transports : 6 règles d'or pour les entreprises //

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0301512766876-dette-de-la-sncf-la-pression-monte-sur-le-gouvernement-2166142.php>

Lionel Steinmann

LE MONDE – 04/04/2018

9 Les transports alternatifs, grands gagnants de la grève à la SNCF



Blablacar, covoiturage du quotidien, cars Macron... Cette nouvelle forme de concurrence du rail pourrait changer la donne de la grève des cheminots.

France, novembre 1995. Un pays bloqué par la grande grève des transports. Des embouteillages monstres autour des villes. Des milliers de personnes privées de déplacements... Le scénario de la thrombose pourrait-il se répéter cette année, à compter des 3 et 4 avril, coup d'envoi d'une grève majeure de la SNCF destinée à lutter contre la réforme ferroviaire lancée fin février par le gouvernement ?

Peut-être. Mais 2018 n'est pas 1995. Entre-temps, la révolution des plates-formes numériques et des « applis » a bouleversé le monde des transports. Blablacar, covoiturage du quotidien, cars Macron,

économie du partage... Une forme de concurrence au rail – passant à la fois par la route et par le smartphone – existe déjà. Et elle pourrait changer la donne de la grève des cheminots.

Le président de la SNCF, Guillaume Pepy en a d'ailleurs pris la mesure depuis longtemps. Et en a fait la promotion dès le lancement du mouvement. L'entreprise ferroviaire a ainsi créé ces dernières années de nombreuses filiales spécialisées : Ouibus pour le car longue distance, IDVroom pour le covoiturage, Ouicar pour la location de véhicules entre particuliers. « *La solution alternative, maintenant, c'est le covoiturage* », a-t-il lancé fin mars sur France Inter. La SNCF a d'ailleurs rendu gratuit son service IDVroom pour les passagers pendant la durée des grèves.

« Deux fois plus de réservations »

Reste que le grand atout du train, c'est sa capacité à transporter en masse des personnes. Près de 5 millions de voyageurs se déplacent chaque jour avec la SNCF, dont 80 % pour des trajets quotidiens en Ile-de-France. A côté, les autres modes font figure de nains. Sur toute l'année 2017, sept millions de passagers ont emprunté les autocars longue distance dits « cars Macron » en France.

L'enjeu est donc de taille pour ces nouveaux acteurs, en particulier pour les pionniers du covoiturage domicile-travail qui ne s'est par réellement imposé pour le moment. « *Cela permet de faire connaître le service* », se réjouit Julien Honnart, président et fondateur de Klaxit. *Le 3 avril, par rapport à un mardi classique, on va faire deux fois plus de réservations.* » Sa start-up fait partie des huit plates-formes mises en avant par Ile-de-France Mobilités sur son site Internet vianavigo.com. Outre Klaxit et IDVroom, on y retrouve Blablalines, Clem', Covoit'ici, Karos, OuiHop et Roulez Malin.

A l'instar de M. Pepy, Valérie Péresse, présidente d'Ile-de-France Mobilités et patronne de la région, a mis en avant la gratuité du covoiturage en Ile-de-France pendant les grèves. Consciente des risques de paralysie économique si la grève dure, M^{me} Péresse a lancé un appel aux conducteurs. « *Tous ceux qui prennent leur voiture les jours de grève, s'il vous plaît, solidarité civique, inscrivez-vous sur des plates-formes (...), prenez des passagers avec vous* », a-t-elle demandé.

Isilines a vu ses réservations « tripler par rapport à la normale »

Dernière initiative, soutenue par la Ville de Paris, Waze, Facebook et la SNCF : le lancement fin mars d'Autostop-Citoyen. Il s'agit du toilettage du bon vieil autostop non rémunéré à l'âge des réseaux sociaux. Pas besoin d'appli dans ce cas. Il suffit d'imprimer un macaron depuis le site Internet autostop-citoyen.fr ou par sa page Facebook, puis de le mettre bien en vue sur son pare-brise pour signaler qu'on est prêt à prendre des auto-stoppeurs.

Même branle-bas de combat du côté des longs trajets. Blablacar, le leader du covoiturage longue distance, qui a ajouté un petit logo rouge « grève » sur la page d'accueil de son site Internet, annonçait, lundi, que son niveau de réservations en avril avait doublé par rapport à un mois normal.

Et les cars Macron ne sont pas en reste. Isilines, filiale du groupe Transdev, a vu ses réservations « *tripler par rapport à la normale, sur l'ensemble des lignes, tant pour les courtes distances que pour les Paris-Lyon ou Paris-Marseille* », selon son directeur général, Hugo Roncal.

Effets du « yield management »

« *Le niveau de réservations pour le 3 avril est en hausse de 80 % par rapport à un mardi classique, se félicite Yvan Lefranc-Morin, directeur général de FlixBus France, leader du secteur avec Ouibus. Le mois d'avril s'annonce très fort, d'autant que s'ajoutent les vacances scolaires au phénomène des grèves. Nous avons davantage de réservations [environ + 30 %] et beaucoup plus à l'avance que d'habitude.* »

Les lignes d'autocars similaires à celles des TGV sont les plus touchées par le phénomène. Cas exceptionnel : tous les FlixBus Paris-Lyon pour le mardi 3 avril étaient pleins le lundi soir. Pour faire face

à cet afflux inédit, la société a décidé de mettre 300 cars en circulation le premier jour de la grève, soit 50 de plus qu'en temps ordinaire.

Du coup, les passagers risquent d'expérimenter dans les cars Macron ce qu'ils reprochent souvent à la SNCF : les effets du « yield management », cette méthode consistant à moduler le prix selon le taux et la vitesse de remplissage. On pouvait ainsi trouver dernièrement, pour le lundi 9 avril, autre jour programmé de grève, des allers Lyon-Paris en autocar à plus de 70 euros, soit le prix d'un billet TGV pour un trajet de plus de six heures.

Notre sélection d'articles pour comprendre la réforme de la SNCF

Retrouvez les publications du Monde.fr concernant le « projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire » présenté par le gouvernement, et ses conséquences :

- La synthèse pour [tout comprendre à la réforme en 9 points](#)
- le [contenu du projet de loi sur la réforme de la SNCF](#)
- les explications : [que signifie l'ouverture de la SNCF à la concurrence ?](#)
- les [détails du calendrier des perturbations](#)
- en données : [effectif, statut, rémunération, trois questions sur les cheminots](#)
- le point [sur le supposé service minimum](#)
- le récit : [comment s'est déroulée l'harmonisation des statuts à Orange comme à La Poste](#)
- le panorama (*en édition abonnés*) : [comment l'ouverture du rail à la concurrence s'est faite en Europe](#)
- les [explications en cinq points sur la dette de la SNCF](#)
- l'état des lieux sur [la retraite des cheminots, un régime spécial déficitaire](#)

Par **Éric Béziat**

LE FIGARO – 04/04/2018

10 La taxe poids lourds bientôt discutée au Parlement



Une « contribution » des transporteurs routiers aux financements des infrastructures de transports sera discutée au Parlement « dans les prochaines semaines », a confirmé mardi la ministre des Transports Elisabeth Borne.

Serait-ce le retour déguisé de l'écotaxe? Le gouvernement l'évoquait depuis juillet 2017, la ministre des Transports l'a finalement confirmé ce matin: une taxe sur les transporteurs routiers pour financer l'entretien des infrastructures existantes et la réalisation de projets verra bien le jour. « Il y aura une contribution, ça fait partie des choses qui seront présentées au Parlement », a détaillé Elisabeth Borne sur RMC/BFMTV, jugeant « justifié que les poids lourds participent davantage » à l'entretien et la modernisation des différents axes du pays.

Une proposition qui suscite la colère de la Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR): « Notre position sur le sujet n'a pas changé, déclare la déléguée générale Florence Berthelot au Figaro, nous

nous opposons au retour d'une taxe quelle que soit sa nature. Cela constitue pour nous une ligne rouge et le gouvernement peut s'attendre à une opposition farouche».

La taxe poids lourds doit être abordée lors du débat sur la loi d'orientation des mobilités, promise pour avril. Ce mardi, la ministre des Transports défendait la mesure ainsi: «Je crois aussi que tout le monde peut s'étonner de voir (...) des files de poids lourds qui traversent le pays, qui du coup génèrent un besoin d'infrastructures, posent aussi des problèmes de sécurité routière et qui, aujourd'hui, parce qu'ils font le plein chez nos voisins, ne participent pas du tout au financement des infrastructures».

Élisabeth Borne a estimé mardi qu'une telle redevance pourrait rapporter «quelques centaines de millions d'euros», mais qu'elle ne devrait pas être mise en place en 2019. «Il faut un certain temps. Les modalités sont à débattre, c'est plutôt avec les transporteurs qu'on va discuter des moyens», a précisé la ministre.

Là encore, la FNTR s'insurge: «On ose nous parler de «quelques centaines de millions d'euros» quand les usagers de la route génèrent déjà 39 milliards de recettes fiscales par an. Que le gouvernement commence par mieux allouer ces recettes-là...» s'agace Florence Berthelot.

En septembre, Élisabeth Borne avait affirmé ne pas vouloir remettre en place une écotaxe. Cette taxation des poids lourds sur un motif écologique avait été votée à la quasi-unanimité par le Parlement en 2009 puis avait provoqué une levée de boucliers, notamment au travers du mouvement des «[bonnets rouges](#)» en octobre 2013 en Bretagne. Le gouvernement Ayrault avait finalement décidé sa suspension fin 2014, une décision qui a coûté 1 milliard d'euros aux contribuables français.

[Julie Ruiz](#)

LES ECHOS – 04/04/2018

11 Hubert Mongon et Jean Bassères : « Les embauches sont devenues notre premier défi »



Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi, et Hubert Mongon, délégué général de l'UIMM, au siège de Pôle emploi à Paris 20ème.

Près d'un industriel sur deux dit avoir des difficultés pour recruter. Dans un entretien aux « Echos », le patron de Pôle emploi, Jean Bassères, et le délégué général de l'UIMM, Hubert Mongon, estiment que la filière devra aller chercher des profils qui n'auraient pas imaginé travailler dans l'industrie.

L'industrie française crée de nouveau des emplois. Est-ce durable ?

Hubert Mongon : Les différentes mesures gouvernementales prises ces dernières années, c'est-à-dire le suramortissement des investissements, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le pacte de responsabilité, ont eu des effets sur les marges des entreprises qui se sont redressées. Dans l'industrie, elles atteignent désormais presque le niveau d'avant la crise de 2008. [Les investissements sont repartis](#). Depuis la seconde moitié de 2017, grâce aussi à la croissance et au retour de la

confiance, l'emploi augmente. Tous les territoires et toutes les filières en profitent. [Le mouvement de destruction de l'outil industriel est enfin enrayé](#). Dans la métallurgie, nous prévoyons donc 110.000 recrutements par an d'ici à 2025, en raison des remplacements, et des créations de nouveaux métiers. L'industrie française anticipe, elle, de recruter 230.000 personnes par an d'ici à 2025.

Ce retour de l'industrie est-il simplement conjoncturel ou est-il structurel ?

HM : Il est encore trop tôt pour le dire. Mais d'ores et déjà, il semble qu'un mouvement de relocalisation de certains processus de production se soit amorcé. Des entreprises ont la volonté de rapatrier des lignes de production. D'autre part, il faut arrêter de se flageller : l'innovation reste un point fort de notre pays et 75 % des dépenses de R&D nationales sont faites par l'industrie. L'impact de la robotisation et des technologies numériques commence d'ailleurs à se faire sentir sur notre compétitivité même si nous avons pris du retard.

Jean Bassères : Ce que nous voyons chez Pôle emploi, c'est que, sur les six derniers mois, le nombre d'offres dans l'industrie a augmenté de 17 %, contre 11 % en moyenne tous secteurs confondus. Sur 2018, je m'attends à ce que les chefs d'entreprise continuent à anticiper une hausse des recrutements.

Quels sont les profils que vous recherchez ?

HM : En dehors des métiers traditionnels (chaudronnerie, usinage,...) qui ont connu des transformations majeures, nous voyons apparaître de nouveaux métiers. Je pense à celui de technologue, dont la mission est, avec les départements études et méthode, de mettre les moyens numériques au service de la production. Le responsable cobotique a, lui, pour mission d'adapter les robots à l'homme. Il y a également des roboticiens ou des techniciens 3D. Nous avons, par ailleurs, besoin de chefs de projet ou de responsables commerciaux. D'une manière générale, les lignes hiérarchiques sont de plus en plus resserrées, ce qui signifie une élévation de niveau de responsabilité qui plaît aux jeunes générations. Je signale aussi le retour en grâce des métiers de la production de matière au sens noble du terme : métal, bois, plastique...

Les difficultés de recrutement sont-elles plus marquées dans l'industrie ?

HM : Les embauches et donc les compétences sont devenues notre premier défi. Près d'un industriel sur deux éprouve des difficultés à recruter. Certains refusent même des commandes, faute de trouver les personnes compétentes. Plusieurs facteurs jouent. Sur le plan de l'attractivité de nos métiers ou de l'image de l'industrie, nous n'avons pas assez communiqué. Les Français ne savent pas que 90 % des contrats proposés sont des CDI. Ou que la moyenne des salaires est 13 % supérieure à la moyenne nationale. J'ajoute que nos métiers nécessitent des formations certifiantes qui favorisent l'employabilité. L'UIMM gère 110 pôles de formation pour lesquels nous avons investi 50 millions d'euros ces deux dernières années. Nous accueillons dans ces pôles environ 130.000 salariés par an, soit un salarié de la métallurgie sur dix, dont 43.000 jeunes en alternance !

Et au-delà de la question de communication ?

H. M. : Nous n'arriverons pas à pourvoir nos besoins uniquement en puisant dans les profils issus de la formation initiale ou de nos centres de formation. Ce qui signifie que nous allons devoir aller chercher des profils qui n'auraient pas imaginé travailler dans l'industrie.

J. B. : Il faut pour cela mobiliser les compétences transférables, c'est-à-dire acquises dans un autre secteur et qui peuvent être bénéfiques à l'industrie, ce que nous faisons dès l'inscription des demandeurs d'emploi. Je peux citer l'exemple d'une couturière qui s'est reconvertie dans le câblage de puces électroniques. Ou d'un maçon qui travaille dans la maintenance nucléaire.

L'autre levier porte sur le financement de formations préparatoires à l'emploi, les POE, montées avec des entreprises et donc avec des perspectives de recrutement avérées.

H. M. : Nous en menons 15.000 par an au niveau de la métallurgie avec des résultats très probants puisque 92 % des demandeurs d'emploi formés sont embauchés en CDI derrière ! L'autre outil auquel je crois beaucoup c'est la Méthode de recrutement par simulation, la MRS [la méthode consiste à juger des aptitudes d'une personne quel que soit son parcours en fonction de tests construits par Pôle emploi avec l'entreprise, NDLR]. Il faut arrêter d'espérer trouver sur le marché un usineur expérimenté maîtrisant une machine cinq axes de dernière génération. Tous ceux qui ont expérimenté la MRS sont convaincus. Mais nous devons collectivement faire notre propre révolution culturelle pour dépasser les façons traditionnelles de recruter.

J. B. : La MRS est une solution qui fonctionne, même si elle est insuffisamment connue. Nous en avons mené 36.000 l'année dernière dans l'industrie et je ne connais aucun chef d'entreprise qui n'en ait pas été satisfait.

Ce qui renvoie aux qualités intrinsèques des candidats et notamment au savoir-être. C'est un problème pour l'industrie ?

J. B. : C'est un problème pour toute l'économie et qui repose sur l'esprit d'équipe, la coopération, l'adaptabilité ou encore la capacité à communiquer. Pôle emploi va lancer un appel d'offres pour mettre en place des actions individuelles ou collectives de deux à trois semaines destinées à faire prendre conscience de l'existence de codes dans le monde du travail. L'objectif est que 100.000 demandeurs d'emplois profitent de cette prestation sur 2018 et 2019.

Emmanuel Macron exhorte les industriels à relocaliser en France. L'expérience montre que cela ne crée pas beaucoup d'emplois. Est-ce que c'est encore plus vrai avec cette forte accélération des technologies de production numérique ?

H. M. : [Ce n'est pas ce que je vois sur le terrain](#). J'ai en tête l'exemple d'une entreprise de chaudronnerie équipée de puissantes presses de pliage de tôles. Jusqu'à récemment, un opérateur présentait la tôle, s'assurait que le pliage se faisait dans les conditions requises en veillant à sa sécurité. Aujourd'hui, c'est un robot qui présente les tôles avec une précision au millimètre, et l'opérateur, une personne d'une cinquantaine d'années à qui l'on a proposé une formation certifiante de roboticien, pilote l'opération. Le niveau d'autonomie des équipes progresse beaucoup : on demande aux opérateurs d'aller jusqu'à la maintenance prédictive grâce aux outils connectés. Il est donc trop tôt pour dire que ces technologies détruisent de l'emploi. Elles semblent au contraire augmenter la [valeur ajoutée](#) des missions confiées.

Alain Ruello et Guillaume de Calignon

LES ECHOS – 04/04/2018

12 Année exceptionnelle pour la chimie française



La filière a connu une excellente année 2017, avec une croissance proche de 5 %. A contre-courant d'autres secteurs, elle n'a pas souffert de la désindustrialisation ces dix dernières années.

Le millésime est mémorable. En 2017, l'industrie chimique française a vu ses volumes de production augmenter de 4,6 %, selon les chiffres dévoilés ce mercredi par la fédération du secteur. Si l'on exclut 2011, marquée par un fort rebond après le violent trou d'air de 2009, c'est du jamais vu « *depuis plus de quinze ans* », se félicite Pascal Juéry, le président de l'Union des industries chimiques (UIC).

Tous les métiers sont concernés mais l'année a été particulièrement dynamique pour la chimie organique (+7,5 %) ainsi que les savons, parfums et produits d'entretien (+8,2 %). Fait notable, la progression de la production française a été plus forte qu'outre-Rhin (+2,6% en 2017), même si l'industrie chimique allemande pèse deux fois plus que son alter ego hexagonale.

Il faut dire que les planètes étaient alignées. La conjoncture mondiale était favorable, en particulier en Europe, qui représente la majorité des débouchés. L'automobile, l'aéronautique, la pharmacie ou encore l'emballage, gros consommateurs de produits chimiques, ont multiplié les commandes. Et ce, en France comme à l'international.

Redressement des prix

Les exportations ont progressé de près de 9 %, à 59 milliards d'euros. La chimie a retrouvé sa place de premier exportateur industriel, devant l'aéronautique. Et le secteur affiche le deuxième solde commercial (exportations moins importations), derrière l'aéronautique mais devant la pharmacie.

L'industrie a aussi bénéficié des restructurations en Chine, qui représente à elle seule 40 % de la production mondiale. [Les nouvelles normes environnementales imposées par Pékin ont entraîné la fermeture de nombreuses usines chimiques](#), avec en retour un double effet positif pour l'Europe. D'abord sur les volumes, le recul des capacités chinoises étant en partie comblé par les industriels occidentaux. Ensuite sur les prix de vente, la réduction des surcapacités en Chine rééquilibrant l'offre et la demande: ils se sont redressés de 3% en 2017, après quatre années de recul, note l'UIC.

La crise effacée dès 2014

2017 était donc à part, mais la chimie française est en réalité bien orientée depuis dix ans, et fait systématiquement mieux que l'ensemble de l'industrie manufacturière. Depuis 2000, le [taux de croissance](#) moyen s'est établi à +0,8 % par an, alors qu'il était négatif de 0,7 % dans les autres secteurs. Le niveau de production de 2007 a été rattrapé dès 2014 tandis que le reste du secteur secondaire est encore loin d'avoir retrouvé son niveau d'avant-crise.

« *La croissance de la chimie est structurellement supérieure à la moyenne du PIB parce qu'elle apporte des solutions porteuses pour l'avenir* », explique Pascal Juéry. L'industrie chimique conçoit des plastiques plus légers pour que les automobiles et les avions consomment moins de carburant. Elle fabrique des matériaux qui renforcent l'isolation thermique des bâtiments. Et elle fournit des composants indispensables pour les produits électroniques qui inondent la planète.

Les usines à plein régime

Les industriels implantés en France ont restauré leurs marges (au plus haut depuis 2007) et les usines tournent à plein régime. Le taux d'utilisation des capacités a dépassé 82 % l'an dernier et il est même monté à 84 % début 2018, un niveau inédit depuis dix ans. Certains investissent pour suivre la cadence : [le français Arkema à Honfleur](#) (Calvados), [le chinois Quechen à Fos-sur-Mer](#) (Bouches-de-Rhône), [le britannique Croda à Chocques](#) (Pas-de-Calais)...

Pour autant les investissements dans leur ensemble restent stables depuis 2014, à 3 milliards d'euros par an. Et le secteur crée peu d'emplois : 165.000 personnes travaillent dans l'industrie chimique, à peu près autant qu'il y a dix ans. Mais il s'agit là encore d'une performance par rapport au reste du secteur manufacturier qui a massivement détruit des emplois depuis la crise

« *L'année 2018 démarre bien* », relève Pascal Juéry, mais l'industrie chimique aura du mal à réitérer sa performance de l'an dernier. L'UIC prévoit une hausse de la production « *autour de 3 %* ». L'évolution des [taux de changes](#) sera moins favorable et la croissance devrait ralentir dans certaines régions du monde.

À noter

L'Union des industries chimiques et Bpifrance lancent un accélérateur d'entreprises dédié aux PME de la chimie.

Vincent Collen

LE POINT – 04/04/2018

13 Logement : les principales mesures de la loi Élan



Attendu en conseil des ministres ce mercredi 4 avril et à l'Assemblée début juin, le projet de loi Élan (Évolution du logement et aménagement numérique) doit notamment faciliter la vente de logements sociaux.

Création d'un bail mobilité, réforme des HLM, contrôle renforcé des meublés touristiques... Le projet de loi est présenté ce mercredi en conseil des ministres.

Le gouvernement souhaite **quintupler les ventes annuelles de logements sociaux**. Le but ? Permettre aux bailleurs sociaux de construire davantage. Attendu en conseil des ministres ce mercredi 4 avril et à l'Assemblée début juin, le projet de loi Élan (Évolution du logement et aménagement numérique) doit notamment faciliter la vente de logements sociaux, qui pourrait générer deux milliards d'euros, en allant jusqu'à 40 000 par an, selon le gouvernement.

« Cet objectif de 40 000 logements par an est très ambitieux », estime Pierre Madec, économiste à l'OFCE. « Aujourd'hui, on n'en est qu'à 8 000, le gouvernement veut quintupler ce chiffre », explique-t-il à [l'Agence France-Presse](#). Voici les principales mesures de la loi Élan.

Création d'un « bail mobilité »

Un bail mobilité, conclu pour une durée d'un à dix mois et non reconductible, sera créé à destination des personnes « en formation professionnelle, en études supérieures, en contrat d'apprentissage, en stage, ou en mission temporaire dans le cadre de leur activité professionnelle ». Aucun dépôt de garantie ne pourra être exigé par le bailleur, et le locataire pourra bénéficier de la garantie Visale (Visa pour le logement et l'emploi).

Locations touristiques : sanctions et contrôle renforcés

Les contrôles et les sanctions civiles en matière de locations de courte durée à des fins touristiques seront renforcés, tant à l'encontre des loueurs **que des plateformes telles qu'Airbnb** qui ne respecteraient pas les obligations légales. Le loueur devra transmettre à la commune le décompte du nombre de nuitées ayant fait l'objet d'une location pendant l'année en cours. Les amendes (de 5 000 à 10 000 euros) sont renforcées pour les loueurs qui ne respecteraient pas leurs obligations.

Et de nouvelles amendes, allant de 10 000 à 50 000 euros, sont créées, visant pour la première fois les plateformes. Un plafond légal de 120 jours de location de la résidence principale à des fins touristiques est créé.

Des logements « évolutifs » et non plus « accessibles »

Les logements collectifs ne devront plus être entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Au sein de chaque bâtiment à usage d'habitation ou à usage mixte, seulement un dixième des logements devront l'être, tandis que les autres devront être « évolutifs », c'est-à-dire adaptables à la perte d'autonomie et au vieillissement (cloisons amovibles...).

Permis de construire : les délais de recours raccourcis

Une « cristallisation des moyens » sera instaurée en cas de recours : à partir d'une certaine date, le requérant ne pourra pas invoquer de nouveaux arguments pour motiver son recours, ce qui allonge la procédure. Un décret ramènera les délais de jugement à 10 mois, contre 18 à 24 mois en moyenne à l'heure actuelle. Les transactions financières au bénéfice d'associations seront interdites – pour « dissuader les associations créées au profit d'intérêts privés de marchander leur désistement » – et la transparence sera imposée.

Une réforme du secteur HLM engagée

Les bailleurs sociaux dont le patrimoine compte moins de 15 000 logements devront faire partie d'un groupe d'organismes de logement social d'ici à trois ans. La transmission de patrimoine via des fusions ou scissions d'organismes est facilitée. Les organismes de logements sociaux pourront créer des filiales pour répondre à des besoins précis. La vente de logements HLM sera facilitée : plus besoin d'autorisation préfectorale, prix de vente fixé librement par le bailleur social s'il vend à un autre organisme, droit de préemption détenu par les communes supprimé.

Une ordonnance permettra aux bailleurs de fixer plus librement les loyers de leurs logements, en les adaptant aux capacités financières des ménages qui les occupent – ils découlent aujourd'hui des financements d'origine. Pour plus de transparence dans l'attribution des logements HLM, la « cotation », qui attribue des points aux candidats en fonction de critères clairs, sera généralisée. La situation des locataires sera réexaminée tous les six ans : ceux ayant des revenus supérieurs aux plafonds devront payer un « surloyer » ou partir afin de laisser la place à des ménages moins aisés.

La transformation de bureaux en logements facilitée

L'équilibre économique de ces opérations lourdes et très coûteuses sera amélioré car elles bénéficieront d'un « bonus de constructibilité » (une surface constructible supplémentaire). Celui-ci sera de « 10 % », a précisé le ministre de la Cohésion des territoires Jacques Mézard. Elles pourront aussi déroger au Plan local d'urbanisme (PLU) et une catégorie d'immeubles de « moyenne hauteur » (de 38 mètres à 50 mètres), avec des règles de sécurité adaptées, sera créée pour faciliter la mutation de bureaux en logements.

::: POLITIQUE

LE PARISIEN – 04/04/2018

14 La réforme des institutions divise tous les partis



Gérard Larcher, président LR du Sénat, ici avec Edouard Philippe, le Premier ministre, serait prêt à valider la réforme, sous conditions.

Le Premier ministre Edouard Philippe présente ce mercredi au président le projet de réforme constitutionnelle. Au sein même des partis, il y a des pour et des contre selon les mesures.

C'est ce mercredi que le Premier ministre Edouard Philippe doit présenter la [réforme des institutions](#) promise par Emmanuel Macron. « Les textes qui seront dévoilés ne se contenteront pas d'esquisser les grandes lignes du projet, mais en préciseront toutes les modalités avant d'être envoyés à l'examen en Conseil d'Etat », confie-t-on à Matignon. Mardi soir, toutefois, un doute subsistait sur le calendrier faute, semble-t-il, d'accord totalement finalisé avec tous les partis.

[Baisse du nombre de parlementaires](#), limitation à trois mandats dans le temps, dose de proportionnelle, rationalisation de la procédure législative... Cette réforme provoque une fragmentation au sein même des partis politiques.

Certes, la France Insoumise y est totalement opposée. Pour le mouvement de Jean-Luc Mélenchon, c'est une véritable crise démocratique que traverse le pays à laquelle il est nécessaire de répondre par une révision de fond en comble des institutions de la Ve République.

Mais du côté des Républicains, la donne est plus complexe. Pour le groupe à l'Assemblée nationale, pas question de valider un scrutin à la proportionnelle, dans son principe même et quelle que soit la dose retenue. « La proportionnelle mettrait fin au fait majoritaire et déstabiliserait tout l'équilibre gaullien des institutions », souligne un député LR, membre de la commission des Lois.

Larcher plus souple que ses collègues de l'Assemblée nationale

Mais tous les Républicains ne sont plus sur la même longueur d'onde. Contrairement à sa posture initiale, [Gérard Larcher, le président LR du Sénat](#) présente une échine beaucoup plus souple que ses collègues de l'Assemblée nationale. Il serait prêt à valider la réforme à deux conditions : la certitude que la baisse du nombre de parlementaires (qui doit être pour lui inférieure à 30 %) garantisse la présence d'au moins un sénateur par département et un taux de proportionnelle de 10 à 15 %, contre 30 % évoqué à l'origine. Des conditions que pourrait accepter le gouvernement...

Divisions également au parti socialiste. Le PS, sous la législature précédente, avait approuvé le rapport du président socialiste de l'Assemblée, Claude Bartolone, beaucoup plus offensif que le projet de réforme actuel. Le malaise est donc sensible aujourd'hui. Et si certains parlementaires jugent inadmissible l'encadrement du droit d'amendement préconisé par l'exécutif, d'autres, au contraire, applaudissent à la limitation du cumul à trois mandats dans le temps...

La majorité présidentielle n'échappe pas à ces ferments de division. En échange du soutien à Macron, François Bayrou, le patron du MoDem, avait exigé un taux de 20 à 25 % pour la proportionnelle, ce que le gouvernement ne semble pas avoir retenu... Qu'il passe par un Congrès ou par un référendum, le chef de l'Etat aura donc du mal à mobiliser une opposition unie et univoque.

Jannick Alimi

LE MONDE – 04/04/2018

15 Loi sur l'asile : Collomb évoque des régions « submergées par des flux

de demandeurs »



Le ministre de l'intérieur a ouvert le débat sur le projet de loi, mardi soir à l'Assemblée. Il a mis en garde ceux qui critiquent la trop grande fermeté du texte.

Comme un avertissement du ministre à sa majorité. Lors de son audition inaugurale au débat sur le projet de loi asile-immigration, dans la soirée du mardi 3 avril à l'Assemblée nationale, Gérard Collomb a mis en garde ceux qui critiquent la trop grande fermeté de ce texte. « *Ce sujet parce qu'il n'avait pas été maîtrisé, a vu dans un certain nombre de pays déferler la vague des populismes et remettre en cause le droit d'asile* », a prévenu le ministre de l'intérieur devant la commission des lois.

Un message qui s'adressait autant à ceux qui, dans les partis de gauche, ont dénoncé ce projet de loi, qu'aux députés de La République en marche (LRM). Les échanges en coulisses avec les élus de la majorité ont en effet été houleux lors des négociations sur ce texte. Une partie des députés macronistes se sont montrés très hostiles, et ils défendront des amendements pour en limiter la portée.

M. Collomb a décliné, devant les députés, les raisons de sa détermination. Selon lui, certaines régions françaises « *sont en train de se déconstruire parce qu'elles sont submergées par des flux de demandeurs d'asile* ». « *Si nous restons sans réaction ce sont quelques centaines de milliers de personnes qu'il nous faudrait accueillir chaque année en France* », a-t-il défendu avant d'ajouter : « *Peut-on penser que nous pourrions construire chaque année une ville de taille moyenne pour accueillir ces réfugiés ?* »

900 amendements ont été déposés

« *Si nous ne le faisons pas où iront-ils ? S'installer dans des quartiers paupérisés où ils iront ajouter de la misère à la misère* », a encore prédit le ministre avant de poursuivre : « *Si on a des populations totalement marginalisées (...) alors il ne faudra pas s'étonner que se passent demain dans notre pays un certain nombre de dérives.* »

Ces dérives, M. Collomb ne les a pas nommées, mais Eric Ciotti, député (Les Républicains) des Alpes-Maritimes, s'est chargé d'en identifier une. « *L'intégration est un échec flagrant qui nourrit le communautarisme (...) terreau du terrorisme* », a lancé l'élue qui a plaidé pour l'instauration de « *quotas* » d'accueil d'étrangers en France. « *Partout il trouve que c'est un peu mou* », a rétorqué le ministre au sujet de M. Ciotti avant de le mettre en garde : « *Attention vous allez finir par être avec certains qui peuvent être plus durs que vous !* »

Face à sa majorité, M. Collomb a entrouvert une petite porte d'aménagement du texte. Sur la durée maximale des séjours en centre de rétention, que le texte portait au-delà de 90 jours, contre 45 actuellement, il s'est dit prêt à des « *amodiations* ».

Mais sur l'essentiel du texte actuel, « *je ne changerai pas*, a-t-il martelé. *Sinon, je croirai rompre au plus profond de moi-même avec ce que j'ai pu constater depuis vingt ans de pratique politique.* » « *Il ne faut pas qu'il commence sur ce ton* », s'inquiétait une députée LRM au sortir de l'audition. D'autant que les débats vont être longs : près de 900 amendements ont été déposés pour l'examen en commission qui se poursuivra au moins jusqu'à jeudi.

LES ECHOS – 04/04/2018

16 Rajoy cherche des alliés pour voter un budget de sortie de crise



Le gouvernement fait miroiter hausses des retraites et des salaires des fonctionnaires pour forcer un soutien des socialistes à l'heure du vote au Parlement.

Madrid donne le coup d'envoi de son projet de budget 2018. Reste maintenant à trouver les appuis suffisants pour faire voter le texte au Parlement. C'est ce qu'a expliqué le ministre des Finances, Cristobal Montoro, en détaillant le contenu du document qu'il a porté lundi devant la chambre des députés. « *Il s'agit d'un budget marqué par la création d'emploi et la croissance espagnole, qui prétend redistribuer les fruits de cette amélioration économique* », a-t-il répété en défendant un projet « *pensé pour les retraités et pour les employés publics* », et en appelant les groupes parlementaires à soutenir **un texte « à fort contenu social »**. « *S'ils ne le font pas, ce sera leur responsabilité* », a-t-il insisté, agitant la menace de voir disparaître toutes les promesses inscrites sur le papier.

Le gouvernement de Mariano Rajoy n'a pas ménagé les effets pour séduire le contribuable et convaincre les groupes parlementaires de lui prêter main-forte au moment du vote. Avec notamment une augmentation de dépenses de retraites de 5,1 milliards d'euros (soit 3,7 % de plus), avec la promesse de relever jusqu'à 3 % le niveau des pensions les plus basses, ainsi qu'une enveloppe de 600 millions d'euros supplémentaires pour les fonctionnaires dont les syndicats viennent de négocier une hausse des salaires de 6,1 % à 8,8 % d'ici 2020, en rattrapage des efforts consentis depuis le début de la crise.

Dotations pour la santé et l'éducation

La reprise et l'embellie de l'emploi, qui réduisent les dépenses liées aux allocations-chômage, laissent plus de marge pour baisser les impôts des foyers modestes et relever les dotations de secteurs qui avaient été particulièrement affectés par les années d'austérité. C'est le cas de l'éducation, qui recevra 2,6 milliards d'euros de mieux, soit 3 % de plus, ou encore la santé qui sera pourvue de 4,25 milliards supplémentaires, soit 3,9 % de mieux. Dans la même ligne expansive, le gouvernement annonce aussi une baisse de la **TVA** sur le cinéma, la mise en place d'une cinquième semaine de congé paternité et de nouvelles aides pour placer les enfants en crèche.

Mais la question est de savoir si ce budget verra vraiment le jour. La chose est compliquée car les nationalistes basques du PNV, qui se profilaient comme des alliés indispensables pour Rajoy, ont pris leurs distances tant que la **Catalogne sera sous tutelle**. Le gouvernement a jusqu'au 26 avril prochain, date du passage du texte devant le Parlement, pour trouver une autre solution. Il espère que l'opposition socialiste se laisse convaincre de sauver ce premier budget de sortie de crise, et toutes les améliorations promises aux retraités et aux fonctionnaires.

Tentation radicale chez les indépendantistes catalans //

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/0301499930635-tentation-radicale-chez-les-independantistes-catalans-2165620.php>

L'OPINION – 04/04/2018

17 La Russie, la Turquie et l'Iran négocient la suite des opérations en Syrie



Le président russe Vladimir Poutine (au centre) et ses homologues iranien Hassan Rohani (à gauche) et turc Recep Tayyip Erdogan, le 11 novembre 2017, à Sotchi en Russie

Les présidents turc, russe et iranien tiennent mercredi à Ankara un sommet sur l'avenir de la Syrie sans les Occidentaux

La rencontre tripartite Turquie, Russie et Iran montre que ces trois pays sont devenus les maîtres du jeu dans une Syrie ravagée par le conflit, profitant de l'effacement des Etats-Unis et leurs alliés.

La région de la Ghouta orientale quasiment débarrassée de ses groupes islamistes, les dirigeants russe, iranien et turc se retrouvent mercredi à Ankara pour négocier la suite des opérations en Syrie au plus près de leurs intérêts. **Cette réunion est dans la droite ligne des premiers sommets d'Astana et de Sotchi qui se sont tenus sans les Occidentaux.** « Les discussions devraient porter sur la poursuite de l'offensive du régime de Damas dans la région d'Idlib, notamment le long de l'autoroute Alep-Hama et les opérations de reconquête dans la plaine du Ghab, tandis qu'une zone d'influence sera attribuée à la Turquie », explique le géographe **Fabrice Balanche**, chercheur invité à la Hoover Institution à Washington.

La guerre en Syrie a permis au président russe, Vladimir Poutine, de revenir en force dans la région. Moscou veut protéger ses bases navale et aérienne à Tartous et Hmemin. Le Kremlin participe actuellement aux bombardements contre la zone rebelle sur l'axe Hama-Jisr al-Choghour. « Cela augure d'une prochaine offensive de l'armée syrienne dans la plaine du Ghab », poursuit Fabrice Balanche.

Ces différentes opérations nécessitent une coordination avec la Turquie qui a déployé des postes d'observation au sud d'Afrine et au sud d'Alep. Ankara veut protéger les groupes rebelles arabes qu'elle aide, notamment autour d'Alep. La Turquie compte réinstaller un certain nombre de ses réfugiés au nord de la Syrie sous contrôle de communautés fidèles.

Principaux soutiens du président Bachar al-Assad, la Russie et l'Iran ont aidé l'armée syrienne à reconquérir plus de la moitié de son territoire. La Turquie s'est appuyée, quant à elle, sur des combattants arabes syriens pour sécuriser 2 000 km² au nord d'Alep en 2016-2017. Elle vient de chasser les Unités de protection du peuple (YPG), une milice kurde alliée de Washington et Paris, de la région d'Afrine au nord-ouest.

« Cette réunion tripartite va conforter les acquis des précédents sommets au moment où Donald Trump a annoncé le retrait des soldats américains du nord-est de la Syrie, explique Hassan Maged, fondateur du cabinet D&S consulting. Les trois dirigeants négocieront leur présence dans le pays et leur influence chez le voisin irakien ».

Au nord-est de la Syrie, les forces spéciales américaines et françaises œuvrent aux côtés des combattants kurdes des YPG. La Russie et l'Iran laissent la main au président Erdogan pour rogner sur le territoire aux mains des Kurdes. Le calcul est simple. Ces deux pays espèrent ainsi que les YPG se débarrasseront de la tutelle américaine pour se jeter dans leur bras.

Démotivation. Pour l'instant, la Maison Blanche n'a pas encore retiré ses troupes. De légers renforts seraient même arrivés sur le terrain. **Mais les déclarations de Donald Trump sont particulièrement démotivantes pour les combattants kurdes.** A Mambij, en territoire arabe contrôlé par les Kurdes, les forces pro-turcs multiplient les provocations, obligeant les YPG à renforcer leurs positions et à creuser des tranchées. « Si la Turquie est bloquée à Mambij, elle peut aussi décider d'attaquer ailleurs, souligne Fabrice Balanche. Elle souhaite notamment voir tomber Tell Abyad où la population arabe ne supporte pas la présence kurde ».

Reste à savoir ce que feront réellement les Américains dans les prochaines semaines. Une des priorités de leur présence dans la région est de couper l'axe territorial Téhéran Beyrouth emprunté par les Iraniens. Sur cet axe, l'Iran accroît son influence à travers un savant maillage territorial opéré par la force Al-Qods et les milices alliées. « Les Iraniens sont déterminés à rester en Irak et en Syrie, notamment via l'organisation et le financement de milices chiites, yézidis et mêmes sunnites, indique Fabrice Balanche. Ils créent un réseau au sein des différentes tribus alliées ». La Maison Blanche, qui demandait récemment une aide de 4 milliards de dollars à l'Arabie saoudite, ne semble pas prête à payer les efforts de reconstruction à l'Est de la Syrie. « L'Iran va aussi aider, comme au Liban et au Yémen, l'entrée des forces qui lui sont fidèles dans les processus politique syrien et irakien à la faveur des élections locales », ajoute Hassan Maged.

La défaite annoncée des Occidentaux et de leur allié saoudien en Syrie sonne aussi le glas de leur influence politique. Bachar el-Assad est solidement installé au pouvoir et le rêve de fédéralisme, poussé par les Etats-Unis, devrait rester un vœu pieu. Tout au plus, le régime de Damas devrait accorder une plus large décentralisation aux tribus sunnites et aux communautés restées loyales au pouvoir (Alaouites, Chrétiens, Druzes, Chiites, Ismaéliens...).

Pascal Airault

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

